



## Déclaration liminaire du SNALC

CSA-SD de Repli de l'Aude

15 mars 2024

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,  
Mesdames et Messieurs les Membres du CSASD,

Le **SNALC** rappelle que l'Éducation nationale est affichée comme une priorité par l'Élysée comme par Matignon.

On peut constater aujourd'hui à quel point elle l'est, avec une saignée d'environ 700 millions d'euros !

Dans une République qui prendrait soin de son École, le temps du politique ne primerait pas sur le temps de l'éducation. Il y aurait une exigence de sincérité et de clarté, qui serait due aux personnels de l'Éducation nationale. Car l'École est un bien commun, et tout le monde s'entendrait pour la défendre.

La situation actuelle est bien loin de cet idéal, qui relève pourtant du bon sens. Ou plutôt du sens des priorités. Nous sommes déjà le 15 mars et aucun texte n'est paru sur la mise en œuvre de la réforme dite du « choc des savoirs ». Mais réjouissons-nous : nous savons que ses groupes sont obligatoires mais assouplis, sur l'ensemble du temps mais avec des dérogations, nationaux mais dans le cadre de l'autonomie de l'établissement...

Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, au lieu de s'arc-bouter sur la rhétorique du « on le fera puisqu'on a dit qu'on allait le faire », le politique gagnerait clairement à dire des choses simples et vraies : on n'a pas pris le temps ; on n'a pas mis les moyens horaires suffisants ; on a sous-estimé la complexité de ce que l'on voulait faire ; on n'a pas écouté les conseils. Et il gagnerait aussi à prendre conscience de l'état réel de notre système éducatif, et à retrouver, enfin, ce fameux sens des priorités.

Entre le fait de savoir s'il faut expérimenter l'uniforme et celui de résorber la crise des recrutements, il y a un sujet prioritaire sur l'autre. Entre la gestion du SNU, et la gestion de l'école inclusive, il y a un sujet prioritaire sur l'autre...

Les postes de dépenses auraient dû être prioritairement ciblés, plutôt que de s'en prendre à des postes en écoles, collèges et lycées, et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le projet d'implantation des postes pour la rentrée 2023 dans notre département ne montre aucunement l'ambition affichée pour l'éducation. Le SNALC reconnaît pleinement et n'émet aucune critique sur la qualité du travail effectué par les services de la DOSPE, qu'il tient à remercier. Nous sommes conscients que les propositions sont faites sur des ressources limitées.

Mais le SNALC regrette la situation des sept collègues impactés par des mesures de carte scolaire.

Cette décision pourrait entraîner des conséquences importantes sur leur vie personnelle en cas d'éloignement, une situation malheureusement trop fréquente.

De plus, le SNALC déplore le nombre élevé de postes partagés dans notre département, qui expose souvent les enseignants concernés à une fatigue accrue, du stress et une charge de travail plus lourde, résultant de la gestion de plusieurs environnements de travail et de déplacements fréquents.

Cette année, de nombreux BMP sont restés vacants. Nous aurions préféré voir davantage de créations de postes.

Parmi une des nombreuses priorités, Les membres du personnel du collège de Sigean s'interrogent sur la nomination éventuelle d'un principal dans un futur proche.

Pour terminer, le SNALC appelle à la mobilisation et à la grève le 19 mars pour demander des négociations immédiates visant à améliorer les carrières et les salaires des personnels de l'Éducation nationale et du Supérieur. Il condamne l'absence de mesures générales d'augmentation des rémunérations malgré une inflation persistante, exigeant la revalorisation du point d'indice et des mesures indiciaires. Le SNALC s'oppose à l'annulation de 700 millions d'euros dans le budget de l'Éducation nationale et demande que les fonds prévus dans le pacte soient réalloués à des mesures générales. Il réclame également des améliorations spécifiques pour les contractuels, incluant la fin des temps incomplets imposés pour les AESH et la création de corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AED et les AESH.

Les représentants du **SNALC** au CSA-SD de l'Aude



**snalc**  
de l'école au supérieur

snolc

snolc

snolc

snolc